

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ-CENT-QUARANTE-QUATRIÈME (544^e) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 19 MAI 2026 À LA SALLE H7-1190 ET EN VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13835

Nomination de Martin Lavallière à la
direction de l'Unité d'enseignement en
kinésiologie

- ATTENDU** l'article 5 du Règlement général 1 de l'Université du Québec « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** l'article 1.37 de la convention collective intervenue entre le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Procédure relative à la nomination et au renouvellement de mandat de la direction d'unité pédagogique de l'UQAC;
- ATTENDU** la résolution CERC-9193 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à la nomination de Martin Lavallière à la direction de l'Unité d'enseignement en kinésiologie;
- ATTENDU** le rapport présenté par le vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite concernant l'élection;

Sur proposition de Christine Boily, appuyée par Vincent Morin, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** nommer Martin Lavallière à la direction de l'Unité d'enseignement en kinésiologie pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2026 et se terminant le 31 mai 2029.

Les programmes suivants sont sous sa responsabilité :

- Actifs et ouverts aux admissions
 - 2094 Maîtrise en santé durable
 - 2437 Diplôme d'études supérieures spécialisées en kinésiologie
 - 4737 Certificat ou mineure (8737) en kinésiologie, extensionné à l'UQAR
 - 5147 Propédeutique (Maîtrise en santé durable)
 - 7437 Baccalauréat en kinésiologie, extensionné à l'UQAR
- Actif et fermé aux admissions
 - 1914 Maîtrise en sciences cliniques et biomédicales

Pour Nathalie Gagnon, secrétaire générale,

Emily Bouchard

Signé avec ConsignO Cloud (21/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Émily Bouchard

Secrétaire des organismes statutaires